

PUBLICITÉ PRÉALABLE – MANIFESTATION D'INTERET

*Occupation temporaire du domaine public
en vue de l'installation et de l'exploitation d'un village de Noël*

1. Objet de l'occupation

Conformément aux articles L.2122-1-1 et L.2122-1-3 du Code général de la propriété des personnes publiques, l'établissement assure une publicité préalable adaptée, permettant à tout opérateur intéressé de se manifester

L'EPPGHV informe le public qu'il envisage de délivrer une autorisation d'occupation temporaire (convention d'occupation temporaire – COT) du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'un village de Noël comprenant notamment des chalets et installations familiales à vocation commerciale, sportive et/ou festive.

2. Localisation et caractéristiques de l'occupation

- Emplacement concerné : Place de la Fontaine aux Lions
- Surface d'emprise : Surface implantable maximale de 5 000 m²
- Durée d'occupation : du 9 novembre 2026 au 5 janvier 2027 (soit une durée de 58 jours), incluant les opérations de montage et de démontage
- Nature de l'activité envisagée : installation et exploitation d'un village de Noël à entrée gratuite avec des exposants, des activités sportives et des animations pour les enfants (vente de produits, animations, restauration, etc.)

3. Modalités de manifestation d'intérêt

Tout opérateur économique intéressé par l'occupation de l'emplacement décrit ci-dessus, est invité à faire connaître son intérêt par écrit, avant l'expiration du délai mentionné à l'article 4 ci-après, en précisant :

- son identité et ses coordonnées ;
- la nature de l'activité envisagée ;
- tout élément utile permettant d'apprécier la compatibilité du projet avec les caractéristiques de l'emplacement et la durée de l'occupation.

À défaut de manifestation d'intérêt recevable dans le délai imparti, l'établissement se réserve la possibilité de conclure la convention d'occupation temporaire.

4. Délai de réponse

Les manifestations d'intérêt devront parvenir au plus tard le 20 juin 2026 par voie électronique à l'adresse suivante : n.goncalves@villette.com

7. Date de publication de l'avis

Le présent avis est publié le 12 juin 2026 sur le site internet de l'établissement.